
Numéro de l'intervention: 161-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 17.05.2011
Déposée par: Burren (Lanzenhäusern, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Oui 09.06.2011
Date de la réponse: 17.08.2011
Numéro de l'ACE 1308/2011
Direction: CHA



La Société suisse des employés de commerce est-elle subventionnée par la Confédération ou le canton?

Dans la campagne en vue de l'élection du représentant bernois au Conseil des Etats le 13 février 2011, la Société suisse des employés de commerce a envoyé à ses membres un prospectus d'Ursula Wyss pour les inciter à élire cette candidate.

C'est ce qui m'amène à poser les questions suivantes :

1. La Société suisse des employés de commerce est-elle subventionnée par la Confédération ou par le canton ?
2. Dans l'affirmative, que pense le Conseil-exécutif de telles actions ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. La législation sur la formation professionnelle habilite le Conseil-exécutif à déléguer certaines tâches de la formation professionnelle de base à des organismes privés. Quand une telle délégation a lieu, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) de la Direction de l'instruction publique conclut avec l'organisme privé un contrat de prestations qui définit la prestation de formation dont il s'agit et les moyens nécessaires. Dans le processus annuel de contrôle, les écoles privées subventionnées doivent rendre des comptes, et l'allocation des fonds cantonaux conformément à leur destination est contrôlée.

Le Conseil-exécutif a décidé de déléguer la formation d'employé de commerce à la Société des employés de commerce (SEC Berne). Les prestations de la formation sont fournies par les écoles de commerce. L'OSP a donc conclu un contrat de prestations avec les écoles affiliées à la SEC. L'allocation des moyens est contrôlée, l'argent est versé non à la SEC mais aux écoles formatrices.

De plus, un contrat de prestations a été conclu avec la SEC Berne pour l'organisation de la procédure de qualification (épreuves de fin d'apprentissage). Là encore, le financement est lié et les comptes sont présentés en détail.

Ainsi l'affectation des fonds alloués par le canton à la SEC est exclusivement liée.

Le Conseil-exécutif a demandé à la SEC Berne de s'exprimer au sujet de l'envoi du dépliant de Madame Ursula Wyss. Selon les informations du directeur administratif de la SEC Berne, c'est la section bernoise qui a décidé l'envoi du dépliant, et non la société faitière. Le financement de la SEC Berne en tant qu'organisation de salariés est assuré en majeure partie par les cotisations de ses membres. Des sommes peu élevées proviennent d'autres sources, mais en aucun cas de sources cantonales ou fédérales. La SEC Berne s'appuie depuis des années sur les mêmes critères s'agissant du soutien qu'elle apporte à des candidats et candidates aux élections, comme le font les autres associations syndicales bernoises. La SEC Berne apporte de manière générale son soutien à des personnes membres de la société, indépendamment de leur étiquette politique, surtout à des personnes qui s'investissent dans les organes de la société ou défendent d'une autre manière les intérêts des salarié-e-s ou les questions de formation.

2. La Société des employés de commerce (SEC Berne) et les écoles affiliées ont utilisé les fonds cantonaux conformément à leur destination. Au-delà, le Conseil-exécutif ne s'exprime pas sur les activités d'une association privée.

Au Grand Conseil